

**2020-ARP-179**

**OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE BILWISHEIM POUR SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Service  
réfèrent**

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement

## **Le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau**

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-6, L.153-19 et R.153-8 ;

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants ;

**VU** le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord, approuvé le 26 mai 2009 et révisé le 17 décembre 2015 ;

**VU** le plan d'occupation des sols approuvé le 18 mars 2002, modifié le 14 décembre 2005, le 14 décembre 2009 et le 1er juillet 2010 ;

**VU** la caducité du plan d'occupation des sols intervenue le 27 mars 2017 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 1er décembre 2015 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme, précisant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation ;

**VU** le débat effectué le 9 mai 2019 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

**VU** le débat effectué le 23 mai 2019 au sein du Conseil Communautaire sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

**VU** la consultation de l'autorité environnementale, au titre de la procédure d'examen au cas par cas visée à l'article R.104-8 du code de l'urbanisme, en date du 23 août 2019 et sa réponse en date du 11 octobre 2019 ne soumettant pas à évaluation environnementale le projet de plan local d'urbanisme ;

**VU** la délibération du conseil communautaire en date du 13 février 2020 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;

**VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

**VU** l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 17 septembre 2020 désignant un commissaire enquêteur ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols de Bilwisheim pour sa transformation en plan local d'urbanisme, document destiné à réglementer le droit des sols sur l'ensemble de la commune.

Le projet de plan local d'urbanisme s'articule autour des axes suivants :

- Disposer d'un document d'urbanisme garant du projet démographique, urbain, environnemental et économique de la commune qui tient compte des enjeux communautaires et régionaux.
- Modérer la consommation d'espaces et privilégier l'urbanisation des dents creuses dans le village.
- Respecter l'identité villageoise et aménager de manière cohérente les secteurs à enjeux.

**ARTICLE 2** : Cette enquête publique se déroulera **du jeudi 12 novembre 2020 à 16h00 au lundi 14 décembre 2020** à 18h00, pour une durée de **33** jours consécutifs.

**ARTICLE 3** : Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

**ARTICLE 4** : Monsieur Daniel-Edouard KLEIN, chef d'établissement honoraire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

**ARTICLE 5** : Le siège de l'enquête est à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la Communauté d'Agglomération de Haguenau et à la mairie de Bilwisheim et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

**Communauté d'Agglomération de Haguenau :**

- Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

**Mairie de Bilwisheim :**

- Lundi de 10h00 à 12h00
- Mercredi de 17h00 à 19h00
- Jeudi de 16h00 à 18h00

**ARTICLE 6** : Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique au siège de la Communauté d'Agglomération, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

**ARTICLE 7** : Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plu-bilwisheim>

**ARTICLE 8** : Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, aux lieux, aux jours et aux horaires suivants :

- **Jeudi 12 novembre 2020 de 16h00 à 18h00 – Mairie de Bilwisheim,**
- **Mercredi 25 novembre 2020 de 17h00 à 19h00 – Mairie de Bilwisheim,**
- **Vendredi 4 décembre de 15h00 à 17h00 - salle 22 de l'Hôtel de Ville – 1 Place Charles de Gaulle – 67500 HAGUENAU,**
- **Lundi 14 décembre 2020 de 16h00 à 18h00 – Mairie de Bilwisheim**  
*(ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête).*

**En raison de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de COVID-19, il sera recommandé aux personnes souhaitant rencontrer le commissaire-enquêteur de prendre rendez-vous auprès de la commune de Bilwisheim ou de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au plus tard la veille de la permanence.**

**Il sera également demandé au public de respecter les mesures sanitaires suivantes : port du masque et utilisation d'un stylo personnel.**

**Enfin, des mesures particulières d'accueil du public seront mises en place à la mairie de Bilwisheim et à la Communauté d'Agglomération avec notamment la mise à disposition de gel hydro-alcoolique.**

**ARTICLE 9** : Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur un des registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et à la commune de Bilwisheim,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, sise 84 route de Strasbourg – 67500 HAGUENAU,
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : plu-bilwisheim@registredemat.fr
- L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet de l'enquête publique.

**ARTICLE 10** : Les observations et propositions ainsi transmises seront rendues publiques et pourront être consultées pendant la durée de l'enquête sur le site internet de l'enquête publique.

**ARTICLE 11** : Un exemplaire du dossier d'enquête pourra être obtenu, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la Communauté d'Agglomération, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la Communauté d'Agglomération, pendant la durée de l'enquête publique.

**ARTICLE 12** : Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, ainsi qu'à la mairie de Bilwisheim pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de l'enquête publique pendant la même durée.

**ARTICLE 13** : L'autorité responsable du projet de la révision du plan d'occupation des sols de Bilwisheim pour sa transformation en plan local d'urbanisme est la Communauté d'Agglomération de Haguenau représentée par son Président, M. Claude STURNI et dont le siège administratif est situé 84 route de Strasbourg – 67500 HAGUENAU. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse.

**ARTICLE 14** : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux ci-après désignés :


- - **Les Dernières Nouvelles d'Alsace**
- - **L'Est Agricole et Viticole**

**Cet avis sera affiché dans les lieux officiels d'affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et dans la commune de Bilwisheim quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.**

**Il sera également publié sur le site internet de l'enquête publique dans les mêmes conditions de délai.**

Fait à Haguenau, le 15 octobre 2020

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président,



Jean-Lucien NETZER

Ampliation destinée à :

- *Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg,*
- *Monsieur le Président du Tribunal Administratif,*
- *Monsieur Daniel-Edouard KLEIN, commissaire enquêteur,*
- *Monsieur le Maire de la commune de Bilwisheim.*

|                                |                       |
|--------------------------------|-----------------------|
| <b>Nomenclature Préfecture</b> | 2.1                   |
| <b>Nomenclature Préfecture</b> | Documents d urbanisme |

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| <b>OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE BILWISHEIM POUR SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME</b> |                                     |
| <b>Affiché le</b>  |                                     |
| <b>Envoyé en Préfecture le</b>   | 16 octobre 2020                     |
| <b>Enregistré en Préfecture le</b>   | 16 octobre 2020                     |
| <b>ID de télétransmission</b>  | 067-200067874-20201001-25623-AR-1-1 |